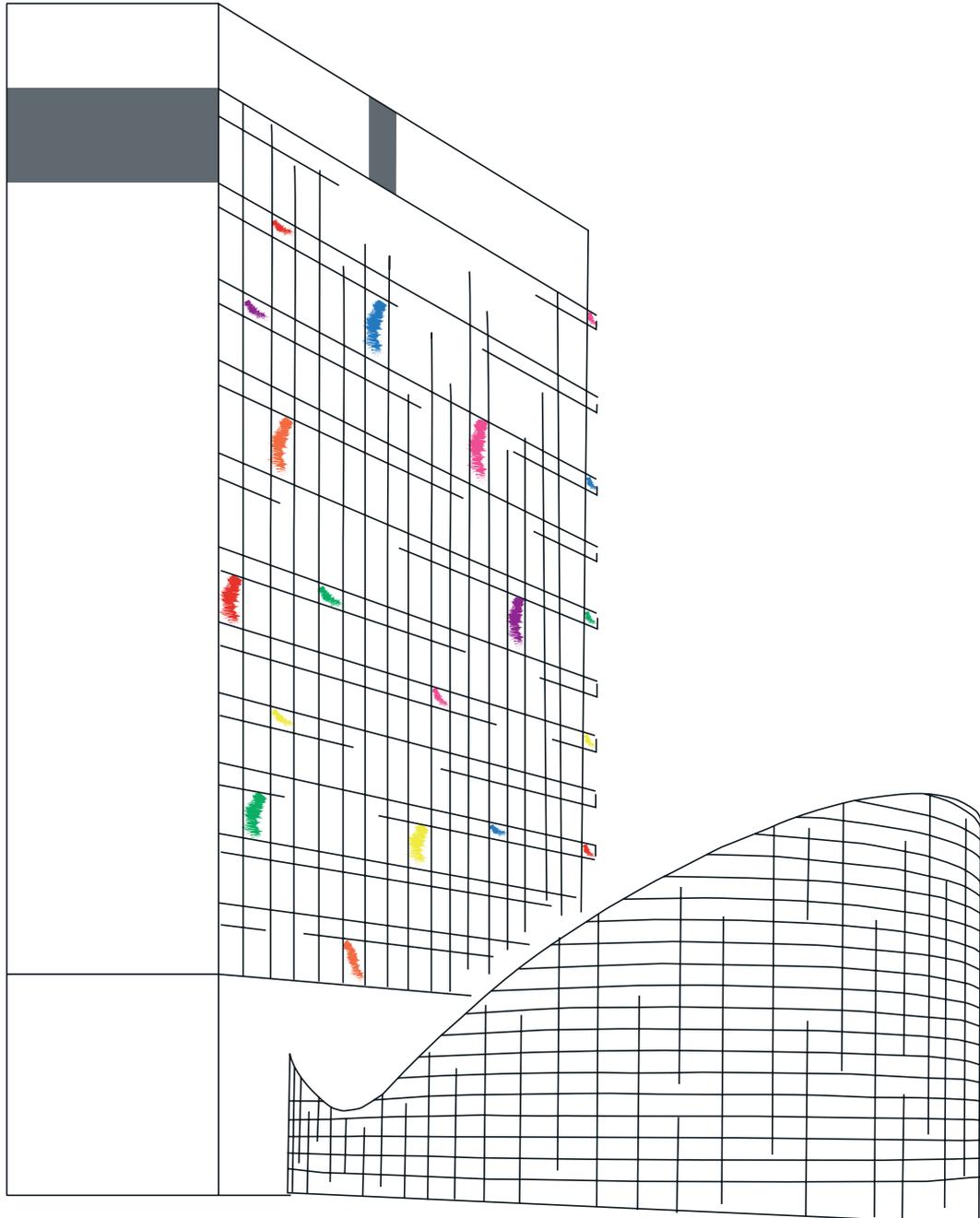


L'État

dans les Hauts-de-Seine



Rapport d'activités 2013



ÉDITO

L'État dans les Hauts-de-Seine inscrit son action dans le cadre de trois grandes priorités qu'il affiche comme les trois axes qui structurent son action au bénéfice du territoire, des acteurs qui le font vivre et des citoyens qui y vivent ou qui y travaillent :

L'État est au service des territoires en accompagnant les acteurs économiques et les collectivités locales dans le développement de richesse et en facilitant la réalisation des grands chantiers notamment en terme d'infrastructure de transport.

L'État est acteur de la cohésion sociale en mettant en œuvre sur les territoires en difficulté des politiques spécifiques en faveur de ces territoires et des publics qui y vivent.

L'État est enfin garant de la sécurité due aux citoyens par rapport aux différents risques auxquels ils peuvent être exposés, au travers des politiques de protection qu'il conduit et des services qu'il leur apporte.

Ces grandes priorités de l'action de l'État sont présentées dans le rapport d'activité qui est communiqué à l'assemblée départementale pour assurer, conformément à l'article L 3121-26 du Code Général des Collectivités Locales, l'information du Conseil Général sur l'activité des services de l'État dans le département.

L'État est un acteur à part entière, en charge des politiques publiques dont il a la responsabilité, mais il n'agit pas seul. Il construit des partenariats.

Il construit ces partenariats d'abord, bien sûr, avec les élus qui sont ses interlocuteurs naturels dans le cadre des responsabilités que les lois de décentralisation successives leur ont accordées.

Il le fait également avec les forces économiques et sociales qui sont aussi pour lui des interlocuteurs et des partenaires, notamment pour la mise en œuvre des politiques économiques et de la politique de l'emploi.

L'ensemble de ces actions vise un seul objectif : la satisfaction des besoins de tous les citoyens habitant ou travaillant dans les Hauts-de-Seine et la garantie de leurs droits.

C'est cela la mission de l'État dans les Hauts-de-Seine et c'est à cela que tous ses agents, dans la diversité de leurs métiers, dans une organisation qui évolue et s'adapte aux enjeux, contribuent activement avec la passion de leur engagement au service du public.

Yann JOUNOT
Préfet des Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I L'emploi : deux nouveaux dispositifs innovants	06
II Développement économique :	
l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques	07
III Relations avec les collectivités territoriales	09
IV L'aménagement et le développement du territoire	10

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I Réduire les inégalités entre territoires : la politique de la ville	12
II Favoriser l'accès au logement et améliorer le bâti	13
III Développer l'offre éducative	15
IV Mener des actions en faveur des publics spécifiques	16
V Promouvoir l'accès à la culture	17

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I La sécurité des personnes et des biens	19
II La protection du citoyen	20
III La lutte contre l'insécurité routière	21
IV L'amélioration du service rendu à l'utilisateur de l'administration.....	22

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I - L'EMPLOI : DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS INNOVANTS

Sous l'impulsion du Service public de l'emploi départemental (SPED), l'État s'est engagé dans une politique volontariste de l'emploi en direction des jeunes et des seniors avec la mise en place de deux dispositifs novateurs :

- ▶ Les emplois d'avenir à destination des jeunes (16/25 ans) peu ou pas diplômés, ou résidant en géographie prioritaire et titulaires au plus d'un bac +3 ;
- ▶ Le contrat de génération visant à favoriser le développement d'une gestion active des âges en entreprise, en regardant les jeunes comme une chance pour l'entreprise, tout en valorisant l'expérience des seniors.

1.1. Les emplois d'avenir (EAV)

Le dispositif déployé en novembre 2012 a conduit au recrutement pour l'année 2013 de 1006 jeunes dans le département : 854 sur le secteur non marchand (associations, établissements publics, collectivités locales) et 152 sur le secteur marchand pour un objectif annuel global de 1279 contrats, soit un taux de réalisation de 78,66%. Assortis d'un contrat de travail (CDD 1 à 3 ans ou CDI), ces emplois bénéficient d'un accompagnement par un conseiller de mission locale pendant trois ans, ainsi que d'une formation donnant accès à une qualification professionnelle et à la perspective d'un emploi pérenne. **Le coût de ce dispositif dans le département s'est élevé pour l'État à 23,3 M€.**



Une mission d'information et d'évaluation de l'Assemblée Nationale sur les emplois d'avenir a rencontré au Centre Administratif en septembre 2013 les acteurs locaux de ce dispositif (Missions locales, Cap emploi, Pôle emploi, OPCA, UTD) et élaboré un rapport de préconisations d'assouplissement d'accès à ces emplois et d'amélioration des parcours de formation associés.

Une campagne de promotion réalisée en 2013 auprès des employeurs potentiels du département, communes, bailleurs sociaux, associations, entreprises, a conduit à la signature de conventions d'engagement de recrutement d'EAV avec des maires, des associations et des structures du secteur marchand. Au final, il ressort que la très grande majorité des 36 communes du département se sont finalement inscrites dans ce nouveau dispositif en recrutant des emplois d'avenir.

1.2 Les jeunes et les seniors : le contrat de génération

Les entreprises (TPE et PME) bénéficient d'une aide de l'État lors du recrutement d'un jeune demandeur d'emploi et d'un recrutement ou d'un maintien en emploi d'un senior.



Les grandes entreprises (300 salariés et plus) ont l'obligation de négocier un accord d'entreprise prévoyant des actions en faveur du recrutement des jeunes, du recrutement ou du maintien dans l'emploi des seniors, et de la transmission intergénérationnelle des savoirs.

Evaluation du dispositif en 2013 :

- ▶ attribution d'une aide de l'État à 319 TPE ou PME,
- ▶ conclusion de plus de 700 accords d'entreprises dont les dispositions vont produire régulièrement leurs effets au cours des trois années à venir.

1.3 Le soutien à l'apprentissage



Les actions traditionnelles de soutien à l'apprentissage ont été poursuivies, ce qui a permis de faire recruter, entre juin 2012 et mai 2013, 11 323 jeunes, soit pour les Hauts-de-Seine une légère hausse de 0,3% sur un an (secteurs prioritaires : commerce-vente, technologie industrielle, finance, banque, assurance...).

1.4 L'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés de retour à l'emploi (travailleurs handicapés, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée....)

L'État a bénéficié d'une enveloppe de 33 M € pour financer les contrats aidés en faveur de ces publics fragilisés : 4 928 d'entre eux ont retrouvé un emploi sur le secteur non marchand (CAE), 839 sur le secteur marchand (CIE).

Sur l'ensemble de ces contrats :

- ▶ 1 035 ont été conclus au profit de bénéficiaires du RSA, 635 financés par l'État et 400 financés par le Conseil général des Hauts-de-Seine,
- ▶ 367 au profit de travailleurs handicapés dont 272 suivis par l'opérateur Cap Emploi

1.5 L'insertion par l'activité économique

Les 59 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du département (11 associations intermédiaires, 27 entreprises d'insertion, une entreprise de travail temporaire d'insertion et 20 porteurs de chantiers d'insertion) ont employé près de 3 800 salariés.

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : L'ANTICIPATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

L'action publique en matière de soutien au développement économique des entreprises s'est déployée autour de deux nouvelles actions majeures :

- ▶ Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi
- ▶ La mise en place de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance).

2.1 Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

L'État a engagé en 2013 une politique dynamique de soutien aux entreprises visant à restaurer notre compétitivité, redresser notre industrie et retrouver la croissance pour favoriser l'emploi.

Ce Pacte s'est organisé autour de huit leviers (compétitivité, financement TPE/PME/ETI, innovation, filières et entreprises, formation, stabilité réglementaire et fiscale....) déclinés en 35 actions concrètes.

Sur les 2 000 personnes sorties des SIAE, 600 sont entrées en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) et 1 100 sont entrées dans un emploi de plus courte durée, un contrat aidé ou une formation. **3,5 M € ont été engagés par l'État pour financer ces structures.**

1.6 Evolution du taux de chômage

Le recours à l'ensemble de ces dispositifs a contribué à maintenir **dans le département des Hauts-de-Seine un taux de chômage stable, dans un contexte général d'augmentation**, et inférieur, tant au taux régional (8,6% au 4ème trimestre 2013) que national (9,8% sur la même période).

EVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE		
PÉRIODE	TAUX DE CHÔMAGE	VARIATION ANNUELLE
2008 - TRIM 4	5,8%	-0,1 POINT
2009 - TRIM 4	7,4%	+1,6 POINT
2010 - TRIM 4	7,1%	-0,3 POINT
2011 - TRIM 4	7,1%	STABLE
2012 - TRIM 4	7,6%	+0,5 POINT
2013 - TRIM 4	7,6%	STABLE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mesure phare du Pacte, mis en place au 1er janvier 2013, a vocation à alléger le coût du travail des entreprises à hauteur de 4% des rémunérations brutes, allègement qui passera à 6 % de la masse salariale brute des salaires comprise entre 1 fois et 2,5 fois le SMIC, en 2014.

Dans les Hauts-de-Seine le montant du CICE au cours de cette première année d'application s'est élevé à 85 M€ au profit des 299 entreprises qui en ont bénéficiés. Au niveau national, le CICE représentera, en rythme de croisière, 20 milliards d'euros par an à partir de 2014.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

2.2 La Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)

Créée le 31 décembre 2012, la Bpifrance constitue un levier extrêmement novateur pour des financements performants et de proximité, faciles et rapides d'accès, au profit des entreprises (TPE / PME / ETI), afin de leur permettre de se financer, en surmontant les difficultés à accéder au crédit des banques privées que rencontrent certaines d'entre elles.

Elle permet aux entreprises qui en bénéficient de mieux faire face à leurs besoins de trésorerie (crédits de trésorerie, assurance-crédit, affacturage compétitif), en mobilisant des financements adaptés à chaque étape de leur vie.

Cette création a généré en 2013 des aides pour les entreprises à hauteur de :

- 31 M€ d'aide à l'innovation pour 160 entreprises accompagnées,
- 319 M€ de prêts garantis à 1 282 entreprises,
- 222 M€ de prêts à moyen long terme réalisés au profit de 223 entreprises.

2.3 Le traitement des entreprises en difficulté : CODSAE et COSUFIE

La cellule opérationnelle départementale de suivi et d'accompagnement des entreprises (CODSAE) a poursuivi ses deux missions de détection et d'accompagnement des entreprises en difficulté et de suivi des entreprises en expansion pour les accompagner dans leur développement : **25 entreprises en difficulté ont été détectées et ont fait l'objet d'une orientation** (en CCSF, médiation du crédit, rencontre avec la DIRECCTE...) et **trois entreprises ont fait l'objet d'un accompagnement en développement**.

La commission de suivi du financement de l'économie (COSUFIE), organe mixte qui rassemble les acteurs locaux publics et privés du financement de l'économie et les forces vives du département, **impulse et coordonne pour sa part les orientations de la politique économique** en privilégiant une relation directe de confiance entre les services de l'État et le secteur privé bancaire (complémentarité banques commerciales/BPI)

2.4 La prévention des licenciements pour motif économique : l'activité partielle

Le champ des mutations économiques a été marqué en 2013 par la mise en œuvre le 1er juillet de la loi de sécurisation de l'emploi qui s'est notamment traduite par une simplification de l'activité partielle. Cette loi a fait l'objet de nombreuses actions d'information et de promotion.

En application de cette nouvelle loi, 794 204 heures ont été autorisées en 2013 soit une augmentation de 236 % (236 358 heures en 2012), et le nombre d'heures total effectivement chômées s'est élevé à 171 962 soit une progression de 49,6 %. Cette mesure a bénéficié à 131 entreprises et 3 778 salariés.

L'écart très important entre le nombre d'heures autorisées et le nombre d'heures effectivement indemnisées témoigne de la mobilisation à titre préventif par les entreprises du dispositif d'activité partielle.

2.5 Les plans de sauvegarde de l'emploi

L'État a accompagné les entreprises et les organisations syndicales pour l'élaboration de leur Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) en cas de projet de licenciement collectif pour motif économique.

Sur l'année 2013, 112 PSE ont été notifiés contre 114 en 2012. Ces 112 PSE représentent 14 239 suppressions d'emploi dont 8 317 suppressions affectant directement le département, soit une moyenne de 127 suppressions d'emploi par PSE sur le département contre une moyenne de 99 suppressions en 2012.

2.6 La revitalisation des territoires

En 2013, 26 conventions de revitalisation étaient en cours de mise en œuvre, dont huit ont pris fin dans l'année. Quatre nouvelles conventions ont été signées ainsi qu'un accord d'entreprise au cours de l'année. L'ensemble des actions retenues a vocation à permettre la création de 4 400 emplois, en s'appuyant sur un financement à la charge des entreprises soumises à cette obligation de reconversion à hauteur de plus de 16 M€.

Fin 2013, 65 % du montant financier des conventions en cours a été engagé.

Sur les huit conventions échues en 2013, 903 emplois ont été effectivement créés (52 % de l'objectif visé), auxquels il convient d'ajouter 644 emplois programmés dans les prochains mois, soit un taux de réalisation de 89 % pour ces huit conventions de revitalisation.

Les actions de revitalisation conventionnées portent sur le soutien économique aux entreprises et filières

innovantes, le développement des compétences des chefs d'entreprises ou des ressources humaines, la participation à des fonds financiers soutenant l'emploi, les actions sur des publics ciblés ou l'apport en compétence aux PME-PMI. Une action spécifique de soutien à une reprise d'entreprise sous forme de SCOP, à hauteur de 170 K€ a été réalisée sur la commune de Colombes.

III - RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

3.1 Dotations financières

Dotations	2012	2013
Dotations d'investissement	148 239 232	155 208 552
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	135 236 878	144 952 340
Dotation d'équipement des collèges (DDEC)	6 958 065	6 958 065
Dotation Globale d'Équipement (DGE)/DETR	259 051	53 845
Subventions au titre de la réserve parlementaire	2 591 737	2 122 951
Subventions Jeunesse et Sports	2 775 554	895 180
DDU investissement	417 947	226 171
Dotations de fonctionnement	974 286 786	974 286 786
DGF communes (dotation forfaitaire)	412 186 001	406 123 527
DGF département	265 296 228	263 837 952
DGF EPCI	267 987 814	264 214 510
DSU	16 744 027	18 121 576
Fonds de solidarité région IDF	12 072 716	13 382 383

Les collectivités locales ont participé en 2013 à la politique nationale visant à redresser les comptes publics par le gel des concours financiers attribués par l'Etat aux collectivités territoriales. Cette orientation de la loi de finances pour 2013 s'est globalement traduite dans les Hauts-de-Seine par une baisse des dotations de fonctionnement, de -1,47% pour les communes et de -0,5% pour le Conseil Général.

Les collectivités locales des Hauts-de-Seine sont par ailleurs majoritairement des contributrices nettes dans les dispositifs de péréquation "horizontale" dans le cadre du FSRIF (fonds de solidarité de la RIF), du FPIC (fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales), des

fonds de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des droits de mutation à titre onéreux, et de péréquation "verticale" au travers des Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Dotation de Développement Urbain (DDU) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Mais onze communes des Hauts-de-Seine faisant face à des difficultés spécifiques sont également bénéficiaires de la péréquation verticale (notamment de la DSU qui s'est accrue de 8,2% entre 2012 et 2013). Six d'entre elles bénéficient en outre de la péréquation horizontale.

3.2 Conseil aux collectivités

L'activité de conseil aux collectivités a poursuivi sa montée en puissance en 2013 : les collectivités locales et leurs établissements publics rattachés saisissent les services de la préfecture en amont de l'édition de leurs actes sur des questions nécessitant une expertise croisée avec d'autres services de l'État (DGCL du Ministère, DDFIP). Par ailleurs, un groupe de travail composé des services de la préfecture, de la DDFIP et de la DDPP se réunit régulièrement, traite des questions liées aux montages contractuels complexes (contrats de partenariat) et organise également des réunions d'information à destination des DGS des collectivités.

En matière d'économie locale, l'évaluation de l'offre concurrentielle dans la commande publique a été poursuivie en partenariat avec les services de la préfecture, la DDPP et la DDFIP.

Dans le cadre du contrôle de légalité, 54 631 actes ont été transmis, dont 65% par télétransmission. Ce nouveau mode d'envoi a concerné en 2013 toutes les collectivités locales du département (Conseil Général, communes, communautés d'agglomération) et 45 établissements publics locaux (DEFACTO, CCAS, Caisse des Ecoles, OPH, syndicats intercommunaux).

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

IV. L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4.1 La construction du Grand Paris



En application de la loi du 18 janvier 2013 relative à la **mobilité du foncier public en faveur du logement**, dix terrains de l'État et quatre terrains appartenant à des établissements publics ferro-

viaires ont fait l'objet de comités techniques réguliers réunissant les services de l'État et les collectivités concernées. Des interventions particulières ont été menées notamment sur :

- ▶ le terrain de l'École centrale de Paris (140 000 m²) qui a fait l'objet d'un concours d'idées avec trois équipes d'architectes en coordination avec l'EPF 92, l'architecte des bâtiments de France et la commune de Chatenay-Malabry,
- ▶ le terrain Inalco à Clichy-la-Garenne qui a mobilisé les services de l'État compte tenu des nombreux problèmes de sécurité constatés.

Afin d'atteindre les objectifs de la territorialisation de l'offre de logements (TOL), fixé par le préfet de région à 11 600 logements par an, les services de l'unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) interviennent dans le cadre de la négociation des programmes locaux de l'habitat (PLH), des porter à connaissance et des avis sur les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Au 31 décembre 2013, le nombre d'autorisations de logements s'élève à 7 674, soit 66% de l'objectif annuel.

21 ENQUÊTES PUBLIQUES ONT ÉTÉ LANCÉES EN 2013 DONT :

- ▶ 3 ENQUÊTES PRÉALABLES À UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER COUPOLE À LA DÉFENSE, RENOUVELLEMENT URBAIN DE RUEIL-MALMAISON ET DU CENTRE ANCIEN À NANTERRE)
- ▶ 2 ENQUÊTES ENVIRONNEMENTALES PRÉALABLES À L'APPROBATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL BOUCLE NORD ET CAMPUS SCIENCES ET SANTÉ (GRAND PARIS) ;
- ▶ 8 ENQUÊTES PARCELLAIRES (GARES ET OUVRAGES ANNEXES LIGNE 15 SUD GRAND PARIS EXPRESS, LIGNES 4 ET 14 DE MÉTRO, ZAC SEINE ARCHE À NANTERRE ...)
- ▶ 1 ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE MISE EN COMPATIBILITÉ RELATIVE AU PROJET DE RÉALISATION DE LA LIGNE 15 SUD GRAND PARIS EXPRESS.



Après de nombreuses réunions avec les collectivités et les services de l'État pour la définition des projets de territoire, deux contrats de développement territorial (CDT) ont été signés au cours de l'année 2013 :

- ▶ CDT Campus Sciences et santé : 26 octobre 2013
- ▶ CDT innovation numérique-GPSO : 13 novembre 2013

La signature du CDT Boucle Nord est intervenue début 2014.

En 2013, l'enquête publique de la future ligne 15 sud de Pont de Sèvres à Noisy Champs a été ouverte. L'arrêté de déclaration d'utilité publique est en préparation. En 2027, seize gares du Grand Paris Express seront situées dans les Hauts-de-Seine.

Des référentiels sur l'instruction des permis de construire, les études de sécurité publique (ESP) et l'accessibilité ont été réalisées et entrent en phase de test, notamment dans le cadre de la construction de la gare Eole sous le CNIT de la Défense dont le comité de pilotage a été mis en place en 2013.

4.2 L'aménagement de la Défense et de Seine-Arche

Dans le périmètre des deux opérations d'intérêt national (OIN) de la Défense et de Seine-Arche, les permis de construire sont délivrés au nom de l'État. En 2013, 146 dossiers ont été déposés dont 50 permis de construire (tours Alto, Carpe diem, D2, Arena, Trinity).

4.3 La territorialisation de la transition écologique

Promotion de la ville durable

Le 29 janvier 2013, les services de l'unité territoriale de la DRIEA ont réalisé un atelier de la ville durable intitulé « la Seine : enjeux économiques, écologique et d'aménagement ». Cet atelier a permis d'évoquer les mutations de la vallée de la Seine dans le département.

Le travail de réalisation de l'atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine s'est poursuivi et deux ateliers en juin et octobre ont été organisés afin de partager la perception des paysages avec les acteurs du département.

Trois projets d'aménagement exemplaires accompagnés par les services de l'État ont été labellisés « éco quartier » par le ministère en 2013 : la Zac Rives de Seine à Boulogne-Billancourt, le quartier Pompidou-le Mignon à Bois-Colombes et le Bac d'Asnières à Clichy-la-Garenne.

Accompagnement des collectivités à la transition énergétique

Dans le cadre du réseau Plan Climat Energie Territorial « PCET 92 », les services de l'État (Préfecture, DRIEA, DRIEE), en collaboration avec l'ADEME, ont présenté aux collectivités lors de ces rencontres, la grille d'analyse utilisée par l'État pour émettre un avis sur les PCET ainsi que les interactions entre les PCET et les documents d'urbanisme.

Rénovation énergétique de l'habitat

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) présenté le 21 mars 2013 par le Président de la République donne pour objectif de rénover 500 000 logements par an à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés à travers un bouquet de travaux et une rénovation correspondant aux exigences de performance de l'éco-PLS du parc social.

Dans les Hauts-de-Seine, six points rénovation info services (PRIS), localisés au sein des espaces info énergie (EIE), des permanences de l'agence départementale d'information sur le logement des Hauts-de-Seine (ADIL92) et à la délégation locale de l'Anah (Nanterre) orientent les demandes des particuliers pour bénéficier des aides du programme « habiter mieux », de la

prime rénovation énergétique pour des travaux de rénovation lourds, des crédits d'impôt DD et des éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).

4.4 Urbanisme, aménagement et construction durable

En matière de planification, deux porter à connaissance (Clichy-la-Garenne, Nanterre) et trois avis sur des plans locaux d'urbanisme (PLU de Neuilly-sur-Seine, Suresnes et Ville d'Avray) ont été rendus. Dix-huit modifications de PLU des communes ont fait l'objet d'observations par les services de l'État.

Un réseau planification, aménagement et bâtiment durable (PABD) a été créé par l'unité territoriale de la DRIEA en partenariat avec la DRIHL et la préfecture afin d'accompagner les collectivités dans leur démarche de planification (PLU), de programmation de l'habitat (PLH) et d'aménagement. Deux réunions du réseau se sont tenues en 2013 et un extranet a été mis en place pour en assurer la continuité.

4.5 Gestion des risques naturels et technologiques

Le département des Hauts-de-Seine comporte cinq établissements SEVESO seuil haut, ayant conduit le préfet à prescrire quatre plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Le PPRT des dépôts pétroliers de TOTAL à Gennevilliers a été réalisé le 11 avril 2013.

Concernant les mouvements de terrain, 2013 a vu l'aboutissement des études d'aléas sur le bassin sud. Les services de l'État ont organisé la concertation entre les propriétaires privés et la mairie de Meudon dans le cadre des arrêtés de péril relatifs aux risques d'effondrement de carrière sur la colline Rodin.

Sur le risque inondation, une évaluation des conséquences du plan de prévention du risque inondation (PPRI) sur l'aménagement du territoire a été menée afin d'améliorer la clarté de ses recommandations, la précision des définitions utilisées et l'adéquation de ses dispositions avec celles du Code de l'urbanisme.



L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE TERRITOIRES : LA POLITIQUE DE LA VILLE



Les Hauts-de-Seine compte seize zones urbaines sensibles, 13 % de la population vit en quartiers de priorité 1 (contre 10% en Ile-de-France, hors Seine-Saint-Denis) et 77 % des habitants des quartiers prioritaires vivent dans ces quartiers de priorité 1 (contre 56% en Ile de France).

Coordonnés par la sous-préfète ville et son équipe, sept délégués du préfet mettent en œuvre sur le terrain les dispositifs relatifs à la politique de la ville et à sa réforme (loi du 21 février 2014): les diagnostics territoriaux, l'accompagnement des acteurs de terrain notamment pour la mise en place des conseils de citoyens, la mobilisation de tous les services de l'État pour faire du droit commun un véritable levier, le soutien à la rédaction des nouveaux contrats de ville, l'application des directives du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) créé le 1er mars 2014.

En 2013, plus de 6,2 M€ ont été attribués par l'Agence nationale de la cohésion sociale (Acsé) au bénéfice des quartiers prioritaires. Au total, 638 actions ont été soutenues au bénéfice de 239 porteurs de projets dans 17 communes ainsi que 80 postes d'adultes relais assurant des missions de médiation sociale.

Au 30 avril 2013, 88% des crédits politique de la ville étaient engagés dont 100% des crédits attribués aux associations.

LES CHIFFRES CLÉS 2013 :

- ▶ DOTATION GLOBALE CRÉDITS ACSÉ : 7,5 M€- 60M€ DEPUIS 2007, SIGNATURE DES CUCS
- ▶ CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) : 2,9 M€
- ▶ RÉUSSITE ÉDUCATIVE (RE) : 3M€
- ▶ VILLE-VIE-VACANCES : 271 000 €
- ▶ 239 STRUCTURES FINANÇÉES
- ▶ 638 ACTIONS SOUTENUES
- ▶ 80 POSTES D'ADULTES RELAIS FINANÇÉS
- ▶ 1,4M€ POUR LA DOTATION DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

II. FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AMÉLIORER LE BÂTI

2.1 Héberger, se loger

LES CHIFFRES CLÉS :

- ▶ 618 RELOGEMENTS AU TITRE DU DALO
- ▶ 39M€ DÉDIÉS À L'HÉBERGEMENT ;
- ▶ 565 LOGEMENTS AU TITRE DE L'INTERMÉDIATION LOCATIVE « SOLIBAIL »
- ▶ 5058 DEMANDES D'HÉBERGEMENT REÇUES PAR LE SIAO 92

2.1.1 L'élaboration du nouveau plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées des Hauts-de-Seine (PDALPD)

Les services du Conseil Général et de l'État ont procédé tout au long de l'année 2013, à l'élaboration du nouveau PDALPD pour la période 2014-2018.

Les axes retenus pour améliorer l'accès des personnes défavorisées à un logement décent et autonome ou leur permettre de s'y maintenir visent à :

- ▶ améliorer et développer l'offre de logement adapté au public du plan, dans le parc social et dans le parc privé, avec une attention particulière portée à l'offre de logements de transition et d'hébergement,
- ▶ organiser l'accompagnement lorsqu'il est nécessaire, en coordonnant les actions des dispositifs de l'État et ceux du Conseil Général,
- ▶ formaliser les procédures de repérage des publics et d'attribution des logements,
- ▶ renforcer la prévention des expulsions locatives, notamment par le renouvellement de la Charte de prévention, dont la signature devrait intervenir en fin d'année 2014,
- ▶ poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne.

Validé par le comité régional de l'hébergement et du logement (CRHL) d'Île-de-France, et par le Conseil Général en janvier 2014, le PDALPD a été approuvé par arrêté conjoint du préfet des Hauts-de-Seine et du président du Conseil Général le 6 mai 2014.

2.1.2 Le relogement des publics prioritaires

Le contingent Etat de logements sociaux a été actualisé avec les 69 bailleurs sociaux du département et atteint 42 303 logements sociaux hors le contingent des fonctionnaires.

Une nouvelle application informatique (intitulée SYPLO), en vigueur depuis février 2013, dématérialise l'ensemble des informations nécessaires au processus d'attribution du logement (liste des ménages prioritaires, des logements vacants et de leurs caractéristiques, lien direct avec les bailleurs sociaux). Outil du PDALPD, elle a été proposée aux communes délégataires de la gestion du contingent préfectoral et aux bailleurs.

Les nouvelles conventions de délégation aux maires des communes concernées seront effectives courant 2014.

La commission de médiation du DALO a étudié 7044 dossiers (5746 en 2012) au cours de 33 commissions. 1346 dossiers ont été reconnus prioritaires et urgents pour un logement et 618 relogements ont été réalisés. 3107 ménages restent à reloger, appelant à une mobilisation accrue des réservataires de logements sociaux.

2.1.3 La prévention des expulsions locatives

- ▶ 5033 DOSSIERS D'EXPULSION TRAITÉS EN 2013 PAR LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES
- ▶ 1 336 CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE ACCORDÉS
- ▶ EXAMEN EN COMMISSION EXPULSIONS LOCATIVES (1457 DOSSIERS EXAMINÉS EN 2013) OU EN CCAPEX (78 DOSSIERS) POUR LES SITUATIONS COMPLEXES.

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), coprésidé par le Président du Conseil Général et le Préfet des Hauts-de-Seine a enregistré 78 dossiers en 2013 (55 en 2012) au sein de ses deux commissions territoriales, implantées à Nanterre et Antony.

Les principales préconisations de la commission ont porté sur les mesures d'accompagnement social et de protection des personnes, des montages financiers d'apurement de dettes et des solutions de mutation dans le logement ou vers l'hébergement.

Au cours de l'année 2013, les travaux de révision de la Charte de prévention des expulsions locatives ont permis d'identifier la place de chaque partenaire dans la chaîne de prévention des expulsions et de définir leurs engagements.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

2.1.4 L'hébergement d'urgence et l'insertion

Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), porte d'entrée du dispositif d'hébergement (urgence, insertion) a poursuivi l'organisation de ses partenariats : un protocole a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la prise en charge des familles monoparentales, un autre est en cours de signature avec les bailleurs sociaux.

9159 ménages ont été mis à l'abri par le 115, correspondant à 339 007 nuitées ; le SIAO a reçu 5058 demandes d'hébergement formulées par les travailleurs sociaux.

Sur les Hauts-de-Seine, le dispositif du logement adapté « tiers secteur » comprend 7881 places réparties entre 11 pensions de famille et 79 résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs ou foyers de travailleurs migrants. Deux résidences sociales ont été ouvertes en 2014. Une cartographie de l'hébergement financé par l'État a été publiée. Elle montre les disparités infra-départementales d'offre et les enjeux de rééquilibrage.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté du 23 janvier 2013 a confirmé la nécessité de décliner des plans territoriaux de sortie d'hiver (PTSH) visant à améliorer la fluidité des dispositifs d'hébergement. Dans les Hauts-de-Seine, le PTSH a permis à la sortie de l'hiver de créer 96 places d'hébergement supplémentaires pérennes financées par l'État.

LES CHIFFRES CLÉS :

- ▶ 3561 LOGEMENTS SOCIAUX AGRÉÉS HORS ANRU
- ▶ 973 LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS DANS LE PARC PRIVÉ
- ▶ 37 M€ DE SUBVENTIONS ANRU ENGAGÉS EN 2013

2.2 Construire – rénover - habiter

L'année 2013 a été marquée par la fin de la convention de délégation des aides à la pierre au Conseil Général et par la reprise de cette activité par l'État, tant pour l'agrément du logement social que pour les aides de l'ANAH à l'habitat privé.

2.2.1 La rénovation urbaine

Onze conventions de rénovation urbaine ont été signées dans les Hauts-de-Seine depuis 2004. Quatorze quartiers sont concernés par ces projets pour un montant total de subvention de l'ANRU de 374M€. En 2013, 37 M€ ont été engagés au titre de la rénovation

urbaine pour financer notamment la construction de 446 logements sociaux, la réhabilitation de 925 logements et la résidentialisation ou l'amélioration de la qualité de service de 2048 logements. 87% des subventions programmées sont engagées.



2.2.2 Les actions de la délégation locale de l'Anah

L'année 2013 a été marquée par la reprise de la gestion des aides de l'Anah par l'État suite au non renouvellement de la délégation des aides à la pierre au Conseil Général. Un avenant de clôture a été signé le 19 juillet 2013 et une nouvelle équipe d'instructeurs mise en place à la délégation locale.

Trois nouvelles conventions d'opérations programmées ont été signées: une OPAH « précarité énergétique » à Puteaux, un programme d'intérêt général (PIG) « habitat indigne » à Asnières ainsi que la prolongation pour un an du PIG Nanterre Habitat +. La délégation locale de l'Anah a attribué 1.031.918 € de subventions aux collectivités maîtres d'ouvrage de ces opérations.

Sur l'année, 3,9 M € de subventions Anah ont été engagées, dont :

- ▶ 1 506 040 € pour des dossiers de subventions aux propriétaires,
- ▶ 1 031 918 € pour de l'ingénierie,
- ▶ 1 372 609 € pour un dossier de résorption de l'habitat insalubre (RHI).

2.2.3 Le financement du logement social (hors ANRU)

3561 logements ont été agréés en 2013 pour un objectif de 3600 (3223 en 2012 pour un objectif de 3300). La part des logements très sociaux en PLAI a par ailleurs aug-

menté cette année, elle représente 25% de la production finale pour un objectif initial de 19%.

La part des opérations en construction neuve est également en croissance : 91% des logements agréés en 2013.

2.2.4 Le suivi des organismes HLM

Ce suivi a été marqué par l'évaluation bisannuelle des conventions d'utilité sociale (CUS) signées entre les bailleurs sociaux et l'État.

Etablies pour une période de six ans renouvelables, les CUS comportent des orientations stratégiques et un programme d'action portant sur :

- ▶ la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme (plan de mise en vente des logements, constructions, réhabilitations) ;
- ▶ la politique sociale de l'organisme (plan d'actions pour l'accueil des populations les plus fragiles, DALO) ;
- ▶ la politique de l'organisme pour la qualité du service rendu aux locataires.

Ces orientations et actions sont déclinées au travers d'indicateurs chiffrés qui font l'objet d'une évaluation tous les deux ans. Cette première génération de CUS porte sur la période 2011-2016.

2.2.5 L'article 55 de la loi SRU

La loi du 18 janvier 2013 réforme les dispositions de l'article 55 de la loi SRU de 2000 en renforçant les obligations de production de logement social des collectivités. Toutes les communes des Hauts-de-Seine sont concernées par le passage au seuil de 25 % de logement sociaux. Le nombre de communes situées sous le seuil réglementaire double, passant de 11 sous les 20 % à 22 communes sous les 25 %. Le taux moyen de ces 22 communes est de 18,46 %.

Dans les Hauts-de-Seine, ces modifications amènent à un triplement des objectifs de production entre les périodes triennales de rattrapage 2011-2013 et 2014-2016.

Les obligations de rattrapage étaient de 2217 logements sociaux à réaliser sur la période 2011-2013, et s'élèvent désormais à 6849 sur 2014-2016.

	2011-2013	2014-2016
Nombre de communes concernées par un objectif de rattrapage	14 sous les 20 % en 2010	22 sous les 25 % en 2012
Nombre de logements sociaux manquants pour atteindre le seuil fixé par la loi	14 820 pour atteindre 20 %	27 838 pour atteindre 25 %
Objectifs de rattrapage de la période triennale	2 217 = 15% des logements manquants en 2010	6 950 = 25% des logements manquants en 2012
Objectif triennal annualisé	739	2 317

III. DÉVELOPPER L'OFFRE ÉDUCATIVE

LES CHIFFRES CLÉS :

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

- ▶ 660 ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ
- ▶ 133 COLLÈGES
- ▶ 81 LYCÉES DONT 22 LYCÉES PROFESSIONNELS
- ▶ 297 296 ÉLÈVES (294 160 EN 2012)
- ▶ 18 528 PERSONNELS

DIPLÔMES DÉLIVRÉS :

- ▶ 17 568 BREVETS DES COLLÈGES (14 944 EN 2012)
- ▶ 13 424 BACCALAURÉATS (13 482 EN 2012)



Plusieurs mesures sont venues renforcer le travail de lutte contre l'absentéisme instauré dans le département, à partir d'un signalement de niveau 2 (récidive après 4 demi-journées d'absence). La transmission d'un courrier à chaque maire lui indiquant les noms des élèves absents a été mise en place.

La prévention du décrochage scolaire – les dispositifs « classes relais » s'adressent à des élèves du second degré en rejet de l'institution scolaire et de ses apprentissages. La mise en place du logiciel de gestion SIEI a permis, dès la rentrée scolaire, de repérer 4820 jeunes décrocheurs.

1588 jeunes ont été contactés par téléphone ou lors d'entretiens en face à face. Les cinq plates formes de suivi installées dans le département ont permis le retour de 612 jeunes dans des formations sous statut scolaire, d'alternance ou de stagiaires de la formation continue.

Le développement d'actions éducatives comme le concours national de la résistance et de la déportation et le prix de l'éducation citoyenne ont mobilisé plus d'une trentaine d'établissements scolaires qui ont été primés pour des travaux collectifs et individuels.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

IV. MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

4.1 Protéger les personnes vulnérables

Les services de l'État ont contribué à hauteur de 10, 2 M€ à des actions au bénéfice des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, majeurs sous mesure de protection, mineurs) à travers le financement d'établissements d'hébergement, la participation au fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées, la prise en charge des mesures de protection.

En matière de surendettement, 3817 dossiers ont été déposés en 2013. Ce volume est en baisse de 7,2 % par rapport à 2012. 2336 dossiers ont été orientés en procédure classique (70 %) et 979 en procédure de rétablissement personnel (30 %). L'endettement global examiné par la commission départementale s'établit à 100 390 K€ représentant **un endettement moyen de 35 122 €** composé notamment de crédits à la consommation (66 %), de dettes immobilières (8,4 %) et de dettes de charges courantes (15,9 %).

La loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 27 juillet 2013 a simplifié la procédure. La commission départementale peut dorénavant recommander ou imposer des mesures de redressement, sans passer par un plan conventionnel lorsque l'endettement ne peut pas être réglé intégralement sur la durée maximale légale restante ou que la conciliation est vouée à l'échec. La loi prévoit également des mesures permettant, sous certaines conditions, de maintenir les propriétaires dans leur logement principal ou, pour les locataires, de mieux articuler un protocole de cohésion sociale avec la procédure de surendettement.

4.2 Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes

Conduite par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-Seine, les actions entreprises en 2013 ont concerné deux axes majeurs.

La lutte contre les violences faites aux femmes : les actions de soutien aux quatre associations du dispositif « femmes victimes de violence 92 » ont été poursuivies. Le partenariat avec les services de l'État a également été

renforcé à travers :

- ▶ la formation de 283 policiers aux spécificités des violences conjugales,
- ▶ le suivi des ordonnances de protection avec le pôle famille du Tribunal de Grande Instance de Nanterre,
- ▶ le relogement avec le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO),
- ▶ la prévention avec l'Education Nationale et les acteurs « jeunesse »,

L'égalité professionnelle hommes-femmes est soutenue au sein du comité départemental pour l'égalité professionnelle, co-piloté avec l'unité territoriale de la DIRECCTE 92 pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et leur accès aux responsabilités, l'élargissement des choix de métiers et la mixité des emplois.

L'État a consacré 235 000€ à cette politique pour les actions menées dans les Hauts-de-Seine.

4.3 Lutte contre les discriminations et intégration des personnes étrangères

Le plan départemental d'intégration des personnes immigrées (PDI) adopté en octobre 2011 comporte **20 fiches actions orientées vers les priorités que sont l'apprentissage de la langue française, l'accès à l'emploi et la scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans.** L'appel à projets 2013 s'est structuré autour de trois axes :

- ▶ l'amélioration de l'accès au droit commun par l'information et l'accompagnement des publics,
- ▶ la sensibilisation, la coordination et la qualification des acteurs,
- ▶ la mise en place de dispositifs innovants,

En 2013, dix actions ont été financées à hauteur de 130 125€.

4.4 Le développement du sport pour le plus grand nombre

L'accès des publics les plus éloignés de la pratique sportive régulière a été soutenu à hauteur de 1,9 M€, via le centre national de développement du sport (CNDS), pour la réalisation d'actions en faveur des femmes, des personnes handicapées et des habitants des quartiers politique de la ville.

La promotion des métiers du sport et de la formation des sportifs s'est poursuivie : Dix créations et trente renouvellements de postes d'éducateurs sportifs dans le cadre des emplois CNDS financés, 177 emplois d'avenir créés dans le secteur jeunesse et sport pour l'année 2013, vingt-trois ETP mis à disposition des structures adhérentes dans le cadre de la mutualisation des emplois d'éducateurs qualifiés.

4.5 La politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative

La direction départementale de la cohésion sociale a accompagné en 2013, 24 projets du dispositif « initiatives jeunes en association » et 12 projets du « programme européen jeunesse en action ».

1092 brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ont été délivrés et 134 bourses individuelles accordées dans le cadre de la promotion des métiers de l'animation. Vingt-trois agréments ont été délivrés au titre du service civique, engagement volontaire d'un jeune entre 16 et 25 ans au service de l'intérêt général.



V. PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA CULTURE

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 159 MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS DONT 41 CLASSÉS ET 118 INSCRITS
- ▶ 5 ZPPAUP : GENNEVILLIERS, MARNES-LA-COQUETTE, SURESNES, CLAMART, SCEAUX
- ▶ 2 PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉE (PPM): CHÂTILLON ET ANTONY.
- ▶ 1 AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE(AVAP) À SURESNES
- ▶ 4 509 AVIS RENDU PAR LE STAP
- ▶ 15 MUSÉES DE FRANCE DANS LES HAUTS-DE-SEINE :
- ▶ 2 NATIONAUX : SÈVRES ET RUEIL-MALMAISON
- ▶ 13 TERRITORIAUX DONT 2 DÉPARTEMENTAUX : BOULOGNE-BILLANCOURT (4), COLOMBES, COURBEVOIE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MEUDON, RUEIL-MALMAISON, SCEAUX, SAINT-CLOUD, SURESNES.
- ▶ 1 ASSOCIATIF (FONDATION) À CLAMART
- ▶ AIDE DE L'ÉTAT POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE : 867 366 €

La préservation, l'enrichissement et la promotion des patrimoines a été poursuivie à travers notamment la réhabilitation de bâtiments, comme le musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes inauguré en juin 2013, et le renouvellement du public à travers des expositions temporaires au musée des Avelines de Saint Cloud.

Dans le domaine du livre, cinq dossiers de librairie ont été aidés, à Asnières, Clamart, Meudon, Sceaux et Suresnes, et une maison d'édition, les Editions Turquoise à Levallois-Perret.



L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

La direction régionale de l'action culturelle (DRAC) soutient la création et le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts plastiques, cinéma) et subventionne à ce titre :

- ▶ deux Centres Dramatiques Nationaux (CDN) : Le Théâtre des Amandiers et Le Théâtre de Gennevilliers,
- ▶ deux scènes nationales (Malakoff et Sceaux),
- ▶ une scène conventionnée à Clamart, le théâtre Jean Arp, première scène en Ile-de-France dédiée à l'art de la marionnette,
- ▶ le Pôle national des arts du cirque en Ile-de-France qui poursuit le développement du cirque contemporain de création sous chapiteau.

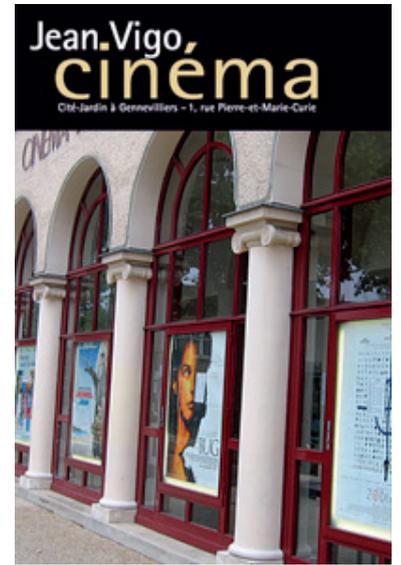
Le territoire des Hauts-de-Seine compte également deux scènes conventionnées pour la danse (théâtre de Vanves et Jean Vilar à Suresnes) ainsi qu'une résidence au sein de l'université et une scène conventionnée pour la musique (Maison de la Musique de Nanterre) qui participe au rayonnement régional et départemental d'ensembles musicaux dédiés à la création.

Concernant les arts plastiques, trois principaux lieux sont soutenus par la DRAC :



- ▶ la Galerie Municipale Edouard Manet, espace d'art contemporain de Gennevilliers qui travaille à la mise place d'un projet de résidence de professionnalisation à destination des jeunes artistes, en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure des Beaux-arts de Paris,
- ▶ la Villa des Tourelles à Nanterre, en relation avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92), pour l'intervention d'artistes dans l'espace public (la Conque, théâtre en plein air, et depuis 2013, le quartier des Terrasses),
- ▶ la Maison des Arts de Malakoff.

En matière audiovisuelle, le département compte 32 communes équipées avec 39 enseignes et 100 écrans de cinéma actifs. Sur les 23 cinémas classés art et essai, une enseigne (Le Jean Vigo à Gennevilliers) a obtenu les trois labels en 2013 (« Jeune Public », « Recherche et Découverte » et « Patrimoine et Répertoire »). Seize demandes d'autorisation de projection de film en plein air ont été reçues pour la projection de 42 films.



Transmission des savoirs et démocratisation de la culture : le contrat local d'éducation artistique (CLEA) signé en 2013 par la DRAC, la ville de Colombes, l'Education nationale et le département des Hauts-de-Seine, a permis la mise en place de deux résidences missions d'artistes annuelles sur la photographie et l'écriture. Lors de sa phase de renouvellement sur la période 2016/2018, ce contrat aura pour vocation de couvrir le périmètre du Contrat de Développement Territorial Boucle Nord.

Des partenariats ont également été poursuivis notamment avec l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du dispositif « culture à l'hôpital » (Erasmus à Antony et centre de gérontologie les Abondances à Boulogne-Billancourt), « culture et handicap » (avec l'association Puce Muse et son projet musique handicap multimédia).

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

1.1 La lutte contre la délinquance

En 2013, l'activité des services de police dans les Hauts-de-Seine a permis une baisse des violences aux personnes (-1,6%) avec en particulier une baisse de la part des mineurs mis en cause.

Les atteintes aux biens et particulièrement les cambriolages ont fait l'objet d'opérations spécifiques associant les effectifs territoriaux et personnels des compagnies républicaines de sécurité. 88 opérations ciblées de lutte contre les vols par effraction ont ainsi été menés.

Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique sont en légère diminution avec une très forte baisse des phénomènes de violences urbaines (-25,15%).

1.2 La zone de sécurité prioritaire de la Boucle Nord

La zone de sécurité prioritaire de la Boucle Nord a été mise en place en janvier 2013. Elle s'étend sur quatre quartiers implantés sur les trois communes d'Asnières-sur-Seine, de Colombes et de Gennevilliers. La création de ce nouveau dispositif a été l'occasion de renforcer l'action policière sur des objectifs spécifiques et de développer une action partenariale forte.

Au terme de l'année 2013, le bilan est positif sur l'ensemble des principaux indicateurs de la délinquance: les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont diminué de 31,76% (-1,6% sur le reste du département) et les vols avec violence de -36,09% (+ 4,5% sur les Hauts-de-Seine).

1.3 La lutte contre la fraude

Dans le cadre du comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF), 117 opérations ont été réalisées en 2013 contre 62 en 2012 soit une augmentation de 88,7%. Le BTP (24%) et la restauration (28%) concentrent plus de la moitié des contrôles. 12% des contrôles ont concerné le secteur des transports en 2013 (scolaire, routier).

69% des infractions relevées dans les procès-verbaux ont concerné le travail dissimulé et 21% les étrangers sans titre de travail.

CHIFFRES CLÉS

SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- ▶ BAISSÉ DES VIOLENCES AUX PERSONNES (-1,6%)
- ▶ BAISSÉ DES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE URBAINE (-25,2%)
- ▶ AUGMENTATION DES CAMBRIOLAGES (+21,5%)
- ▶ 1 ZSP INTERCOMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT

SÉCURITÉ CIVILE :

- ▶ 9 EXERCICES DONT UN EXERCICE « INONDATION »

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

- ▶ 23 TUÉS (30 EN 2012)
- ▶ 2943 BLESSÉS (+2,9%)
- ▶ 2636 ACCIDENTS (+3%)

Le montant des fraudes détectées s'est élevé à plus de 21 millions euros (11 millions en 2012).

En juillet 2013, le contrôle d'un salon de massage a permis de constater des infractions de proxénétisme aggravé et de travail dissimulé. Les comptes bancaires de la société ont été saisis à hauteur de 112 000 euros et l'établissement a fait l'objet d'une fermeture administrative.

1.4 Planification et gestion de crise

Le Plan de mise en sécurité de la Défense (PMSD) a été signé par le préfet et le président de Defacto en avril 2013.

La préfecture a organisé neuf exercices en 2013 dont :

- ▶ un exercice inondation relatif à une éventuelle crue de la Seine qui a mobilisé 150 personnes sur trois jours fin novembre,
- ▶ un exercice NRBC 13 (simulation de l'explosion d'une bombe radiologique) afin de faire jouer l'ensemble de la chaîne des secours, les forces d'intervention, le parquet et la police judiciaire.

Le travail de planification dans le cadre du dispositif ORSEC ou de la Défense Civile s'est poursuivi. Pour le plan inondation, sept groupes de travail impliquant plus de 120 participants se sont réunis afin de travailler le schéma d'organisation de gestion de crise et le recensement de problématiques : fermeture des routes ou stations de métro, coupures électriques, évacuation d'hôpitaux.



L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

La sous-commission départementale de sécurité a de son côté traité plus de 200 dossiers dans le cadre de la construction du centre commercial Quartz à Ville-neuve-la-Garenne.

Sept études de sûreté et de sécurité publique ont également été présentées pour avis à la sous-commission dont six concernaient la création d'établissements recevant du public et l'une portait sur la création d'une zone d'aménagement concerté.



II. LA PROTECTION DU CITOYEN

2.1 La protection du consommateur

La direction départementale de la protection des populations assure la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la protection et la sécurité des consommateurs avec pour objectif d'assurer par la réalisation d'inspections et d'interventions au sein des entreprises :

- ▶ la sécurité des produits de grande consommation et prestations de service (aires de jeux, salons UV.),
- ▶ la loyauté des transactions commerciales,
- ▶ la protection économique des consommateurs,
- ▶ l'égalité d'accès à la commande publique,
- ▶ la santé et la protection animales.

Ont ainsi été effectués :

4757 interventions sur le terrain, ayant donné lieu à 91 mesures de police administrative, 1480 avertissements et 374 procès-verbaux,

60 contrôles de la première mise sur le marché : 23 sociétés mettant en marché des produits alimentaires et 37 des produits industriels se sont vues rappeler leurs obligations de se conformer à la réglementation sur l'étiquetage des produits, les allégations nutritionnelles et de santé, la réalisation des autocontrôles, la facturation,

57 inspections des cuisines centrales, détenant un agrément sanitaire qui fournissent les cantines scolaires et les hôpitaux,

50 alertes et signalements dans le cadre de la vérification de l'application des mesures de retrait de la vente ou de rappel **des produits présentant un risque pour le consommateur**,

53 déclarations de suspicion de toxi-infection alimentaire collective (TIAC).

Les services ont rendu 41 avis consultatifs sur plans pour des projets de restauration à caractère public ou destinées à des personnes méritant une attention particulière (maisons de retraite, crèches) afin de présenter les prescriptions requises pour l'implantation, l'aménagement l'équipement ou l'utilisation des locaux.

La direction départementale a accru le contrôle des établissements réglementés hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), des structures de services à la personne et des professionnels de santé (médecins, opticiens, pharmaciens) pour leur rappeler les dispositions réglementaires qui leur sont applicables.

Enfin, **dans le secteur des services** (téléphonie, vente à distance, secteur immobilier), **1 535 contrôles ont été réalisés** donnant lieu à 520 avertissements, 28 mesures de police administrative et 137 procédures contentieuses.

2.2 La protection de la santé

Une offre de soins renforcée

Ce renforcement de l'offre de soins assurée par la délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé dans les Hauts-de-Seine s'est traduit par :

- ▶ la poursuite de la viabilisation économique des centres de santé volontaires : Colombes, Gennevilliers, Levallois, Meudon, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne, Le-Plessis-Robinson, Malakoff et Asnières dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires (PDS-A).

► la signature de contrats locaux de santé (CLS) avec les collectivités afin d'améliorer l'organisation de la santé à l'échelle de leur territoire. Neuf communes des Hauts-de-Seine ont signé un contrat local de santé (CLS) en 2013 avec la Préfecture et la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé : Asnières, Bagneux, Clichy, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison et Villeneuve-la-Garenne.

La protection de publics fragiles

La prise en charge des personnes âgées s'est développée avec l'ouverture de :

- Trois nouveaux EHPAD (Colombes, Courbevoie et Garches),
- Quarante-trois places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- une 3^{ème} maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer portée par l'association INTERCLIC (siège à Saint-Cloud),
- une 3^{ème} plateforme de répit (plan Alzheimer) portée par le centre de gérontologie des Abondances (Boulogne-Billancourt),
- Deux nouveaux pôles d'activité de soins adaptés (à Courbevoie et Nanterre).

L'offre médico-sociale pour les personnes handicapées s'est traduite par :

- l'extension du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) du centre hospitalier Courbevoie-Neuilly-Puteaux avec la réalisation de 30 places supplémentaires sur l'antenne de Colombes,
- la création d'une maison d'accueil spécialisé (MAS) de 22 places à Boulogne-Billancourt,
- la création d'un pôle de vie dans le sud du département dont le territoire d'implantation comprend 11 communes (Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chateaufort, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux).

En 2013, les Hauts-de-Seine ont organisé un débat public sur le parcours de santé des adolescents, en partenariat notamment avec l'Education Nationale, afin de recueillir la parole des jeunes dans plusieurs établissements scolaires du département, ainsi que dans un club de prévention. Les travaux issus du débat labellisé « Stratégie Nationale de Santé » ont donné lieu à des recommandations à portée régionale.

III . LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

2 636 accidents corporels ont eu lieu en 2013 (+3% par rapport à 2012). 23 personnes sont décédées sur les routes du département : piétons (10), deux-roues motorisés (9), véhicules légers et cycliste. Le nombre de blessés s'est établi à 2 943 dont 235 hospitalisés.

Sur les dix accidents mortels de piétons, sept sont dus au manque de vigilance ou à des imprudences de leur part (traversée inappropriée ou en dehors des passages piétons).

La vitesse reste la cause principale de la délinquance routière (5 455 infractions relevées par les services de police), puis les conduites sous l'emprise de l'alcool (1 507 infractions relevées).

Des actions de sensibilisation ont été poursuivies en partenariat avec les polices municipales dans le cadre de la quinzaine régionale dédiée à la sécurité routière (25 mai - 9 juin) et durant la semaine bleue (21 au 27 octobre).

La finalisation du document général d'orientations de sécurité routière 2013-2017 a été faite dans le courant du 1er trimestre. Le diagnostic des Hauts-de-Seine a permis de définir les enjeux : usagers vulnérables (piétons, cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés), l'utilisation de psychotropes, d'outils au volant (GPS, téléphone portable) et la vitesse.



L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

IV . L'AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU À L'USAGER DE L'ADMINISTRATION

Plus de 421 000 personnes se sont déplacées en 2013 en préfecture et sous-préfecture pour réaliser une opération en lien avec la circulation (permis de conduire, carte grise), ou un document de séjour sur le territoire français.

L'amélioration du service rendu à l'utilisateur a été poursuivie à travers de nouveaux outils de communication :

- ▶ prise de rendez-vous par internet pour les étudiants étrangers et les demandes de naturalisations ;
- ▶ alertes SMS sur la disponibilité des titres (étrangers, permis de conduire) ;
- ▶ optimisation de l'utilisation des réseaux sociaux, notamment Twitter, avec plus de 1000 « followers » fin 2013 et la création d'un compte TUMBLR (images).

Deux réformes ont également contribué à cette amélioration du service rendu à l'utilisateur :

- ▶ à compter d'avril 2013, en tant que site pilote avant sa généralisation en septembre au niveau national, la préfecture des Hauts-de-Seine a participé à la mise en place de la **nouvelle application pour la délivrance des permis de conduire (FAETON)**, au format carte de crédit, comportant de nouvelles catégories, en conformité avec la 3ème directive européenne.
- ▶ à partir de juin, la mise en œuvre de la prise d'empreintes dans le cadre du titre de séjour biométrique a amélioré les procédures.



Les services d'accueil du public de la préfecture et des sous-préfectures se sont engagés depuis 2010 dans **une démarche de qualité de service rendu à l'utilisateur**, en déclinant au plan local une série d'engagements de service prévus par le **référentiel**

Qualipref. Ce label vise à améliorer l'accueil du public et le service rendu aux usagers. En 2013, la démarche qualité a été étendue au module « relations avec les collectivités territoriales » qui s'attache au respect des délais de réponse dans le cadre des observations, des contrôles et des conseils apportés aux collectivités territoriales.

La certification au sein du **Cabinet du Préfet (ISO 9001)** a été étendue à de nouvelles attributions : les alertes de sécurité civile et les avis sur les dossiers de sécurité incendie

CHIFFRES CLÉS 2013

- ▶ IMMATRICULATION DES VÉHICULES :
1 414 802 TRANSACTIONS ENREGISTRÉES (1 362 845 EN 2012)
 - ▶ DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT :
EN TEMPS RÉEL : 37 MINUTES
PAR VOIE POSTALE : 3 JOURS
- ▶ TITRES D'IDENTITÉ :
 - ▶ CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ :
144 218 DÉLIVRÉES EN 7 JOURS (145 200 EN 2012)
 - ▶ PASSEPORTS :
163 063 DÉLIVRÉS EN 8 JOURS (148 836 EN 2012)
- ▶ PERMIS DE CONDUIRE : 49 870 DÉLIVRÉS (52 711 EN 2012)
 - ▶ DÉLAI MOYEN DE DÉLIVRANCE :
EN TEMPS RÉEL : 51 MINUTES
PAR VOIE POSTALE : 5 JOURS
- ▶ ÉTRANGERS
 - ▶ TITRES DE SÉJOURS : 55 694 DÉLIVRÉS (57 103 TITRES DÉLIVRÉS EN 2012)
 - ▶ NATURALISATIONS :
PAR DÉCRET : 2904 PERSONNES NATURALISÉES (3669 EN 2012)
PAR MARIAGE : 786 DÉCLARATIONS DE NATURALISATION (959 EN 2012)

des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur. Un audit en juin 2013 a conduit au maintien de la certification.

Lors de la réunion en juillet 2013 du comité local des usagers (CLU), instance de concertation entre les usagers, les collectivités locales et les services de l'État, ont été présentées les améliorations apportées au cours de l'année à l'accueil du public: développement de la signalétique des personnes à mobilité réduite (PMR), du contenu du site Internet, de l'affichage du temps prévisionnel d'attente aux guichets.

En matière de consommation, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) prend en charge le traitement des demandes de renseignement et de réclamations des usagers, au cœur du dispositif d'orientation des plaintes des consommateurs. En 2013, le bureau d'accueil des publics a traité 19 214 courriers dont 5 572 ont constitué des plaintes.